



## PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2009

### APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES A LA JUSTICE

#### Pays : Niger

##### Effets UNDAF poursuivis

- D'ici 2013, les institutions nationales/locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

##### Effets du Programme Pays 2009–2013

- Les institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, dans le respect des droits de l'homme

##### Résultats attendus

- Les détenus les plus vulnérables continuent à bénéficier de l'appui conseil et de l'assistance juridique des VNU ;
- Le dispositif pilote d'assistance juridique est évalué de façon participative et les recommandations sur les conditions de pérennisation et d'extension validés;
- Le cadre légal et le statut juridique des para juristes est défini et validé ;
- le Ministère de la Justice est appuyé dans le plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la pérennisation de l'expérience pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables et pour soutenir l'objectif national d'accès équitable à la justice.

##### Agent d'exécution :

- Ministère de la Justice Garde des Sceaux

##### Partenaires de réalisation :

- ANDDH

##### Autres Partenaires :

- PVNU

## Résumé

L'accès à la justice au Niger est affecté par le nombre et à la qualité des infrastructures judiciaires, et les moyens humains et financiers réduits des institutions judiciaires. C'est dans ce contexte qu'en 2003, le Niger s'est doté d'un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) qui vise: i) le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et par sa diffusion ; ii) le rapprochement de la justice avec les justiciables ; iii) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire. Le PNUD dans son programme pays 2004-2008 a soutenu la mise en place d'un partenariat stratégique entre le Ministère de la Justice, le Programme des Volontaires des Nations unies, et l'Association nationale de défense des droits humains qui à travers la mobilisation de VNU juristes et des jeunes du Service Civique offre aux prévenus et aux condamnés (i) une assistance juridique pour la compréhension, le traitement, et le suivi de leurs dossiers ; et (ii) des bureaux d'accueil, d'information et d'orientation sur leurs droits et leurs devoirs, les procédures judiciaires, en particulier les voies de recours.

Pour soutenir la réalisation de l'objectif du PARJ de créer les conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables, le Ministère de la Justice et l'ANDDH ont convenu de bâtir sur les résultats de l'expérience pilote de 2004-08, pour développer un système pérenne d'assistance juridique aux détenus les plus vulnérables. Sur cette base, les appuis cibleront le Ministère de la Justice et l'ANDDH et poursuivront deux objectifs : (i) Maintenir le dispositif d'assistance juridique aux populations et aux détenus à travers le Programme des Volontaires des Nations Unies et le service d'accueil des Appelés du Service Civique au niveau des principaux établissements pénitenciers du Niger, des tribunaux de grande instance et des Cours d'Appel afin d'assurer la continuité du service de gratuité dans la défense à ces populations ; (ii) Mener la revue technique du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables en vue de définir les modalités de sa pérennisation et de son extension.

L'agent d'exécution de ce programme sera le Ministère de la Justice Garde des Sceaux. Au terme de la mise en œuvre du Programme de Pays, les principaux résultats attendus sont : (i) le dispositif pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables dans les principaux établissements pénitentiaires du Niger continue à être opérationnel pour soutenir l'objectif national d'accès équitable à la justice ; (ii) l'évaluation du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables en vue de définir les conditions de sa pérennisation est réalisée;(iii) le Ministère de la Justice est appuyé dans le plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la pérennisation d'un dispositif d'assistance juridique aux détenus vulnérables pour soutenir l'objectif national d'accès équitable à la justice.

Période couverte : Janvier – Décembre 2009

Composante du programme Pays : Programme 1 -  
Renforcement des capacités pour une gouvernance  
de qualité et la prévention des crises et le  
relèvement

Titre de l'intervention : Appui à l'amélioration de  
l'accès à la justice

Code Budgétaire : 00051368

Durée : 12 mois

Budget total : 262 673 \$US

Ressources allouées: ..... \$US

- Gouvernement ..... \$US
- Budget ordinaire ..... \$US
- Autres ressources ..... \$US

Approuvé au nom de :

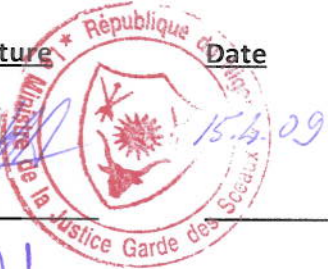
Signature

Date

Nom/Titre

Partenaire de réalisation :

PNUD :



Dagra Mamadou  
Ministre de la Justice  
Garde des Sceaux

Khardiata LO N'DIAYE  
Représentant Résident

## Section narrative du Plan de Travail Annuel (PTA) 2009

### I. Articulation avec la SDRP et le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

L'objectif général de la SDRP en matière de gouvernance est de renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion économique, financière et sociale. A travers cet objectif, le Niger entend promouvoir le renforcement de l'état de droit et la réforme de la justice. *L'accès à la justice au Niger* est affecté par le nombre et la qualité des infrastructures judiciaires, les moyens humains, matériels et financiers limités des institutions judiciaires. Le Niger ne compte qu'environ 100 avocats pour ces 12 000 000 d'habitants, essentiellement installés dans la capitale. La faible capacité d'accueil des stagiaires par les cabinets d'avocats limite considérablement l'accès à la profession. De plus, le revenu moyen par habitant ne permet pas à la grande majorité de la population d'accéder à un conseil juridique. Mis à part les initiatives des avocats et le système des commis d'office pour les assises et les mineurs, aucun mécanisme de gratuité dans la défense n'est encore en place.

C'est dans ce contexte qu'en 2003, le Niger s'est doté d'un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires (PARJ) qui vise: (i) le renforcement de l'Etat de droit par la modernisation du cadre juridique et par sa diffusion; (ii) le rapprochement de la justice avec les justiciables; (iii) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire; (iv) la création des conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables; (v) la réorganisation de l'action judiciaire de la police et de la gendarmerie; et (vi) la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique pénale et pénitentiaire.

Dans le cadre du Programme de Pays 2004-2008, le PNUD a soutenu la mise place d'un partenariat stratégique entre le Ministère de la Justice, le Programme des Volontaires des Nations unies, les Appelés du service civique national, et l'Association nationale de défense des droits de l'Homme (ANDDH). De ce partenariat est né le projet pilote d'appui à l'amélioration de l'accès à la justice des populations les plus vulnérables qui à travers la mobilisation de VNU juristes et des jeunes du Service Civique offre aux justiciables (i) une assistance juridique pour la compréhension, le traitement, et le suivi de leurs dossiers; et (ii) des bureaux d'accueil, d'information et d'orientation sur leurs droits et leurs devoirs, les procédures judiciaires, en particulier les voies de recours.

Pour soutenir la réalisation de l'objectif du PARJ de créer les conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables, le Ministère de la Justice et l'ANDDH ont convenu de bâtir sur les résultats de l'expérience pilote de 2004-08, pour développer un système pérenne d'assistance juridique aux détenus les plus vulnérables. Sur cette base, les appuis cibleront le Ministère de la Justice et l'ANDDH et poursuivront deux objectifs: (i) Maintenir le dispositif d'assistance juridique aux détenus à travers le Programme des Volontaires des Nations Unies au niveau des principaux établissements pénitenciers du Niger et aux justiciables à travers le service d'accueil au niveau des tribunaux de grande instance et de Cour d'Appel afin d'assurer la continuité du service de gratuité dans la défense à ces populations; (ii) Mener la revue technique du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables en vue de définir les modalités de sa pérennisation et de son extension.

L'agent d'exécution de ce programme sera le Ministère de la Justice Garde des Sceaux. Au terme de la mise en œuvre du Programme de Pays, les principaux résultats attendus sont: (i) le dispositif pilote d'assistance juridique aux justiciables à travers le Programme des Volontaires des Nations Unies et à travers le service d'accueil est maintenu afin d'assurer la continuité du service de gratuité dans la défense à ces populations; (ii) les conditions pour la mise en place d'un dispositif pérenne de gratuité d'assistance juridique aux justiciables sont définies en capitalisant les résultats et les leçons apprises du dispositif pilote.

## **II. Zones d'intervention et groupes cibles du PTA**

Le PTA a une couverture nationale. Les cibles du PTA sont : le Ministère de la Justice et l'ANDDH.

## **III. Objectifs poursuivis du PTA**

Ce PTA vise deux objectifs majeurs :

- (i) soutenir l'objectif national d'accès équitable à la justice à travers le dispositif d'assistance juridique des VNU aux détenus au niveau des principaux établissements pénitenciers du Niger et l'accueil par les ASCN des justiciables au niveau des tribunaux de grande instance et des Cours d'Appel ;
- (ii) Mener la revue technique du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables avec l'appui du PNUD en vue de définir les modalités de sa pérennisation et de son extension dans le cadre des activités de l'Agence Nationale de Volontariat.

## **IV. Stratégies de mise en œuvre**

Le Ministère de la Justice sera l'agent d'exécution du Programme en partenariat avec l'ANDDH qui sera maître d'œuvre de certaines activités. La stratégie de mise en œuvre du PTA comprendra : (i) l'évaluation des capacités de l'agent d'exécution et autres parties prenantes au projet notamment l'ANDDH ; (ii) le diagnostic et l'analyse des besoins en renforcement des capacités ; (iii) la formulation d'un programme de renforcement des capacités pour la mise en place d'un dispositif pérenne d'accès à la justice pour les populations vulnérables en tenant compte des leçons apprises de la phase pilote, notamment la nécessité de :

- Définir un cadre légal et un statut juridiquement reconnu de para-juristes ou assistants judiciaires pour les VNU juristes afin d'assurer leur intégration dans les systèmes nationaux ;
- Développer des programmes et modules de formation et de sensibilisation des détenus ainsi que le matériel didactique approprié pour encadrer l'action des VNU juristes;
- Renforcer les capacités des structures de contrôle judiciaire (inspections judiciaires et Cours d'Appel);
- Envisager des modalités d'appui à la formation professionnelle des détenus en vue de faciliter leur réinsertion socio-économique au terme de leur détention.

## **V. Principales activités**

Les activités de ce PTA porteront sur :

- a) Le maintien de l'assistance et le conseil juridique des VNU et des ASCN en faveur des populations vulnérables;
- b) La revue technique du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables avec l'appui du PNUD en vue de définir les modalités de sa pérennisation et de son extension dans le cadre des activités de l'Agence nationale de Volontariat ;

## **VI. Résultats attendus du PTA en référence aux produits CPAP**

Au terme de la mise en œuvre de ce PTA, les principaux résultats attendus sont :

- Les détenus les plus vulnérables continuent à bénéficier de l'appui conseil et de l'assistance juridique des VNU ;
- Le dispositif pilote d'assistance juridique est évalué de façon participative et les recommandations sur les conditions de pérennisation et d'extension validés;
- Le cadre légal et le statut juridique des para juristes est défini et validé ;
- le Ministère de la Justice est appuyé dans le plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la pérennisation de l'expérience pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables et pour soutenir l'objectif national d'accès équitable à la justice.

## **VII. Présentation des mécanismes de suivi évaluation**

L'Agent d'exécution du PTA est le Ministère de la Justice Garde des Sceaux. Le Ministère de la Justice Garde des Sceaux, l'ANDDH et le PNUD assureront de façon coordonnée le suivi de la mise en œuvre de ce PTA. Un rapport d'exécution physique et financière sera élaboré à la fin de chaque trimestre, complété par un rapport annuel à la fin de l'année 2009.

Les rapports renseigneront l'état de réalisation des cibles annuelles et des résultats attendus.



.. Dispositif pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables est maintenu	Assurer l'assistance et les services juridiques des VNU et des ASCN en faveur des justiciables	Le dispositif pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables dans les principaux établissements pénitentiaires du Niger continue à être opérationnel pour soutenir l'objectif national d'accès équitable à la justice ;	Ministère de la Justice/ANDDH/PVNU	PNUD	71505 - VNU nationaux (15)	85 500
				PNUD	73410 - Carburant et Entretien	17 928,41
				PNUD	72425 - Communication	8 276,66
				PNUD	72215 – Fournitures/consommables	6 500
				PNUD	71600 - Per Diem/Transport	4 400
				PNUD	75110 - Location salle	1 000
				PNUD	72100 - Pause café/déjeuner	1 000
				PNUD	713000 - Consultant National	2 650
				PNUD	71400 - Personnel administratif	6 000
				PNUD	74500 - Divers	3 000
<b>Total Activité</b>						<b>136 255,07</b>
2. Revue technique du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables	2.1 Elaboration TDR et revue technique du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables	L'évaluation du dispositif pilote d'assistance juridique aux populations vulnérables en vue de définir les conditions de sa pérennisation est réalisée ;	Ministère de la Justice /ANDDH	PNUD	713000 - Consultant/cabinet	27 000
				PNUD	71600 - Transport et per diem	5 000
				PNUD	73410 - Carburant	2 000
				PNUD	72100 - Pause café/déjeuner	1 000
				PNUD	72135 - Couverture médiatique	1 500
				PNUD	75110 - Location salle	1 000
				PNUD	74500 - Divers	2 500
<b>Total Activité</b>						<b>40 000</b>
2.2 Etude pour la définition d'un cadre légal et d'un statut juridique de para-juristes ou assistants	2.2 Etude pour la définition d'un cadre légal et d'un statut juridique de para-juristes ou assistants	Le cadre légal et le statut juridique des para juristes sont définis et validés et un programme pluriannuel	Ministère de la Justice/ANDDH	PNUD	713000 - Consultant /Cabinet	25 000
				PNUD	71600 - Transport et per diem	8 500
				PNUD	72100 - Pause café	1 000
				PNUD	72135 - Couverture médiatique	1 500

